

En Tunisie, un procès relance une justice transitionnelle en plein doute

Le tribunal de Gabès se penche sur la disparition d'un islamiste, en 1991

TUNIS - *correspondant*

C'est une grande première en Tunisie. Le procès des responsables de la disparition, en 1991, d'un militant islamiste, s'est ouvert, mardi 29 mai, au tribunal de première instance de Gabès, cité côtière du sud-est du pays. C'est le prélude d'une séquence judiciaire préparée par l'Instance vérité et dignité (IVD), l'institution chargée de la justice transitionnelle post-révolution de 2011. Kamel Matmati avait été arrêté par la police et torturé avant de disparaître, alors que la répression de l'ex-régime de Zine El-Abidine Ben Ali battait son plein contre le mouvement Ennahda (islamiste). La première journée d'audience s'est déroulée en présence de la famille de la victime, mais en l'absence des treize accusés. Parmi ces derniers figurent notamment Ben Ali – exilé en Arabie saoudite – ainsi qu'Abdallah Kallel et Mohamed Ali Ganzoui, respectivement ministre de l'intérieur et chef de la sûreté au moment des faits. La prochaine audience a été fixée au 10 juillet.

Le procès de Gabès survient à un moment charnière, où l'IVD multiplie les transferts de dossiers judiciaires – sept à ce jour – auprès des chambres spécialisées mises en place dans le cadre de la justice transitionnelle. D'autres procès relatifs à des violations de droits de l'homme – commises avant ou pendant la révolution de janvier 2011 – sont attendus dans les semaines à venir, notamment le 29 juin à Nabeul et le 4 juillet au Kef. « Cela pourrait faire repartir la machine judiciaire sur de nouvelles bases, se félicite Amna Guellali, directrice du bureau de Tunis de Human Rights Watch. On peut voir se profiler une vraie indépendance

« On peut voir se profiler une vraie indépendance des magistrats »

AMNA GUELLALI
Human Rights Watch

des magistrats. » La séquence judiciaire en cours permet de donner une dimension opérationnelle à la justice transitionnelle, après une première phase marquée par des auditions publiques – et retransmises en direct à la télévision –, où le public tunisien s'était trouvé confronté à la mémoire traumatique des répressions passées.

L'accélération, ces derniers jours, du versant judiciaire de la mission de l'IVD, présidée par Sihem Ben Sedrine, ex-opposante à Ben Ali, se nourrit d'un sentiment d'urgence alors que son mandat est sur le point d'expirer. Lors d'une séance houleuse et controversée de l'Assemblée des représentants du peuple, le 26 mars, les députés ont refusé de proroger le mandat de l'instance jusqu'au 31 décembre, ainsi que le demandait M^{me} Ben Sedrine. En conséquence, la fin légale du mandat de l'IVD a été fixée par le Parlement au 31 mai, soit quatre ans précisément après sa mise en place, disposition prévue par la loi.

Le refus d'accorder un sursis à l'IVD a mis au jour l'ampleur de l'obstruction à laquelle se heurtent les travaux de l'instance. L'hostilité se nourrit de la personnalité clivante de M^{me} Ben Sedrine, controversée y compris au sein des anciens opposants à Ben Ali, qui devraient être ses alliés naturels. Elle reflète aussi, et peut-être surtout, un rejet dans certains cer-

cles dirigeants du principe même de la justice transitionnelle, qui embarrasse au plus haut point des réseaux de l'ancien régime aujourd'hui recyclés au sein du parti Nidaa Tounès – qui domine la coalition gouvernementale – ainsi que dans l'entourage du chef de l'Etat, Béji Caïd Essebsi.

La controverse sur la durée de vie de l'IVD a semblé s'apaiser après la signature, le 24 mai, d'un communiqué conjoint entre M^{me} Ben Sedrine et Mehdi Ben Gharbia, ministre chargé des relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et des droits de l'homme. Au-delà de la question légale de la date butoir du 31 mai, l'heure est au pragmatisme.

« Je suis optimiste »

« Il s'agit maintenant de travailler ensemble pour une bonne passation de pouvoirs » entre l'IVD et une structure qui la remplacerait, explique M. Ben Gharbia, qui insiste sur l'engagement du gouvernement à « poursuivre le processus de justice transitionnelle » après la disparition de l'IVD. La souplesse affichée par le ministre, qui ne semble pas faire de l'échéance du 31 mai un couperet, n'a pas été du goût de certains députés de Nidaa Tounès. De fait, le gouvernement n'a pas l'intention d'aller à l'affrontement. « On ne va pas envoyer la police poser des scellés sur la porte de l'IVD le 31 mai », confie une source gouvernementale.

De son côté, la présidente de l'IVD s'est dite « soulagée » par l'attitude du gouvernement, qui lui offre un répit. « Je suis optimiste, dit-elle. Le gouvernement a compris qu'il n'était pas dans son intérêt d'entacher l'image de la Tunisie à l'étranger ou de provoquer des tensions avec la société civile. » ■

FRÉDÉRIC BOBIN